



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

BILAN DÉPARTEMENTAL DE L'ACCIDENTALITÉ SUR L'ANNÉE 2024

Après une année 2023 qui a marqué une reprise à la hausse de l'accidentalité sur le département, l'année 2024 voit les chiffres se stabiliser. Le nombre d'accidents et le nombre de tués sont globalement similaires toutefois le nombre de blessés est en augmentation.

Le nombre de personnes tuées sur nos routes en 2024 est de 11 pour 214 accidents. L'analyse des accidents mortels révèle la prépondérance du facteur vitesse et également du facteur inattention chacun présent pour 4 tués sur 11.

De manière générale, **65 % des facteurs d'accidents sont comportementaux** (refus de priorité, non respect des distances de sécurité, dépassement dangereux, vitesse excessive ou inadaptée, consommation de substances prohibées...). La modification des comportements est donc essentielle si nous voulons voir la situation s'améliorer. Les usagers vulnérables sont particulièrement touchés avec 6 tués sur 11 et 59 % des blessés hospitalisés.

Les actions de prévention restent indispensables pour faire changer le comportement des usagers de la route. Près de 11 000 personnes ont été sensibilisées lors des actions de préventions menées en 2024.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts en matière de prévention, en coordonnant les actions des différents acteurs institutionnels et celles du monde associatif.

La sécurité est l'affaire de tous. Restez prudents !

Comment nous joindre :



Préfecture des Hautes-Pyrénées
Direction du cabinet / BSRT
5 Place Charles de Gaulle – 65013 Tarbes
Cedex 9



pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr

Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale)

Les chiffres du département



214 accidents corporels
11 personnes tuées
114 blessés hospitalisés
160 blessés légers

Les chiffres de la région Occitanie



3792 accidents corporels
387 personnes tuées
2050 blessés hospitalisés
2836 blessés légers

Attention il s'agit d'une extraction de TRAxy réalisée sur la base vivante et non sur la base officielle. Les chiffres sont donc provisoires

Chiffres donnés à titre indicatif sans aucune comparaison possible

Accident corporel : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

Personnes tuées : toute personne qui décède sur le coup, ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

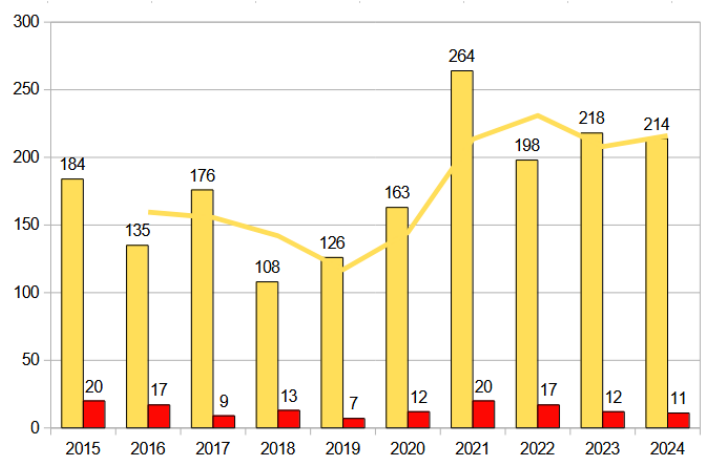
Blessé hospitalisé : victime admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Blessé léger : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Données départementales

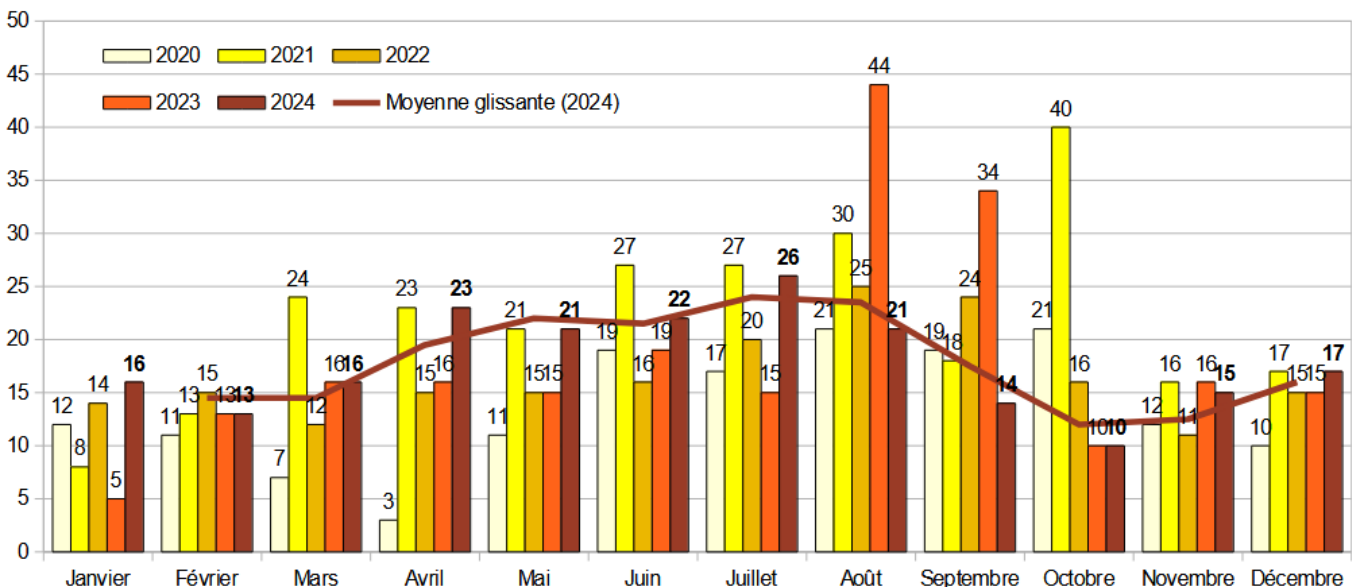
Évolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2015

Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2024	214	11	274	114
2023	218	12	251	106
2019 (année de référence)	127	7	170	90
Evolution 2023-2024	↘	↘	↗	↗
Evolution 2019-2024	↗	↗	↗	↗



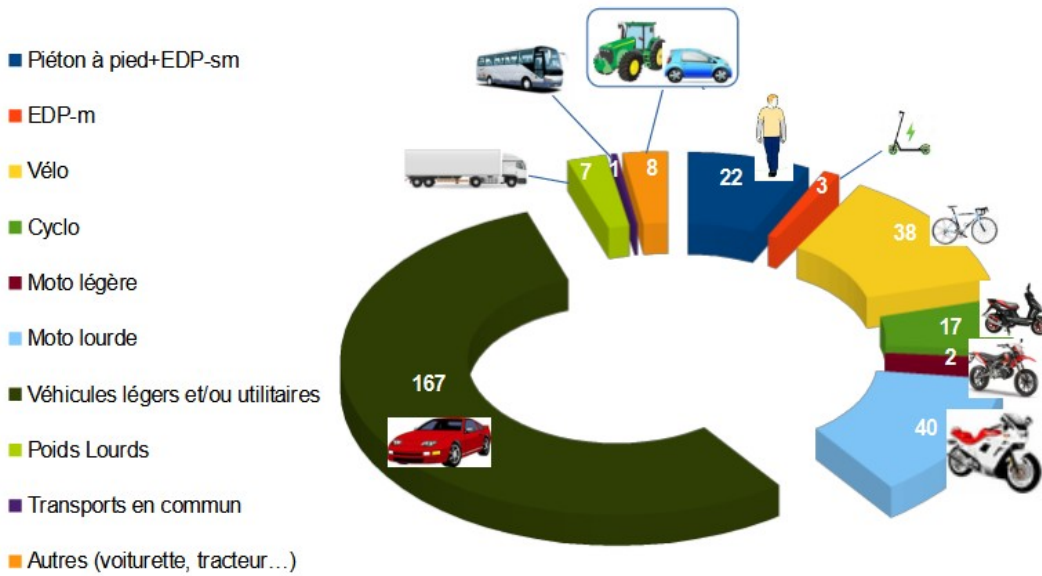
La courbe de tendance montre que le nombre d'accidents était plutôt en diminution jusqu'en 2019 mais ils sont repartis à la hausse depuis. En 2024, le nombre d'accidents et de blessés reste élevé. Le nombre de blessés hospitalisés est également en augmentation. En revanche, le nombre de tués est en légère diminution par rapport aux années précédentes. Il reste supérieur au nombre de tués de 2019, année de référence.

Évolution du nombre d'accidents corporels par mois sur cinq ans (2020 à 2024)



La répartition mensuelle des accidents en 2024 montre un nombre d'accidents moins important de septembre à mars (10 à 17) que pour la période d'avril à août (21 à 26). Le mois de juillet est le plus accidentogène, le moins accidentogène étant celui d'octobre. Ces tendances sont identiques aux années précédentes.

Nombre d'accidents en 2024 impliquant au moins un ...

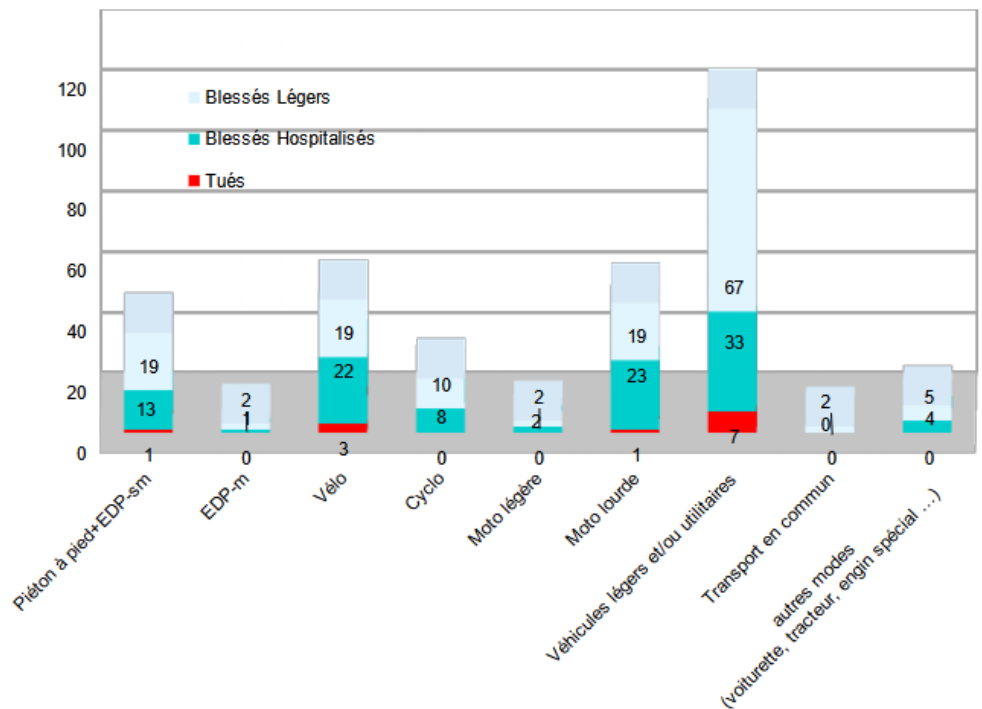


Les usagers vulnérables sont impliqués dans 57 % des accidents (27,5 % pour les 2RM, 17,8 % pour les cyclistes, 11,7% pour les piétons et les EDP-m).

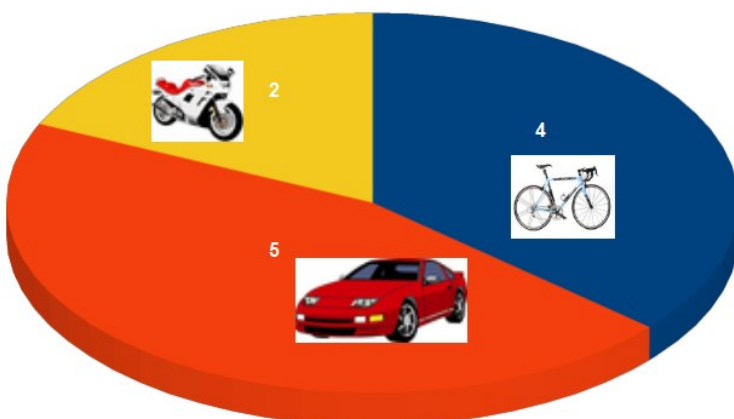
Les VL sont impliqués dans 78 % des accidents.

Répartition des victimes selon le mode de déplacement

Les victimes sont majoritairement des blessés légers sauf dans les catégories cyclistes et motos lourdes pour lesquelles la proportion de blessés graves est plus importante.



Répartition des tués par catégories d'usagers



En 2024, les usagers de véhicules légers représentent 5 victimes sur 11, les cyclistes 4 et les motos 2. Là encore, les usagers vulnérables sont majoritaires.

Facteurs liés aux accidents mortels (plusieurs facteurs peuvent se cumuler dans un seul accident)

4/11 Vitesse excessive ou inadaptée



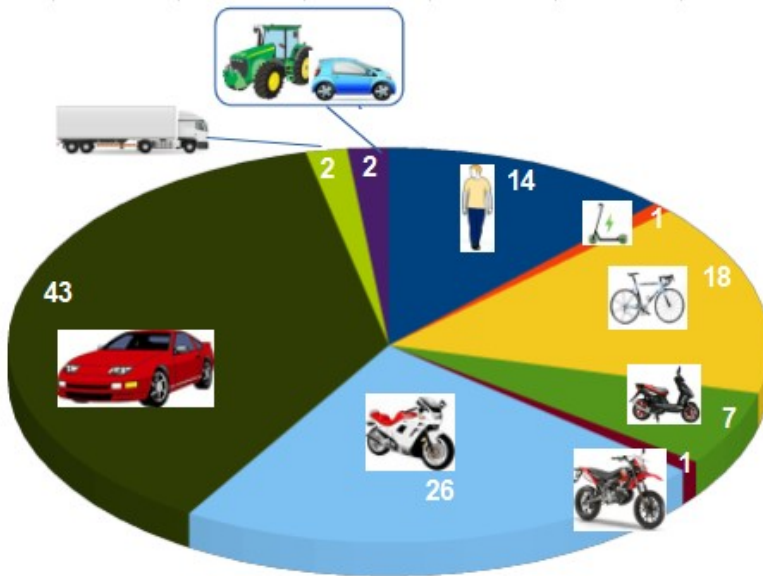
5/11 Non respect du code de la route (refus de priorité, distance de sécurité...)



1/11 Présence d'alcool et / ou de stupéfiants



Répartition des blessés hospitalisés par catégorie d'usagers



Les blessés hospitalisés sont pour 59 % des usagers vulnérables

- Piéton à pied+EDP-sm
- EDP-m
- Vélo
- Cyclo
- Moto légère
- Moto lourde
- Véhicules légers et/ou utilitaires
- Poids Lourds
- Autres (voiturette, tracteur...)

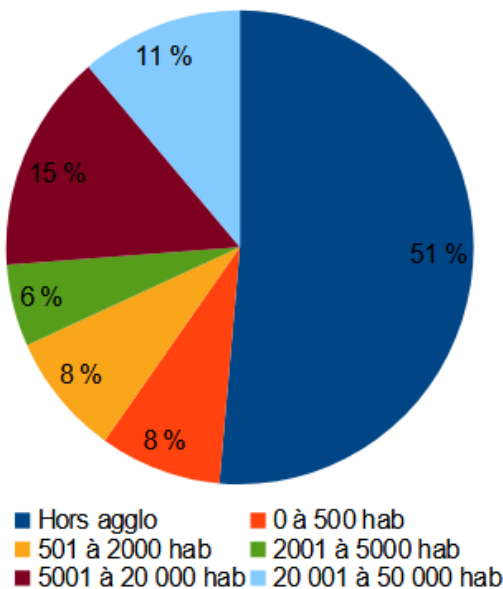
Répartition selon leur localisation

- Selon leur positionnement en intersection

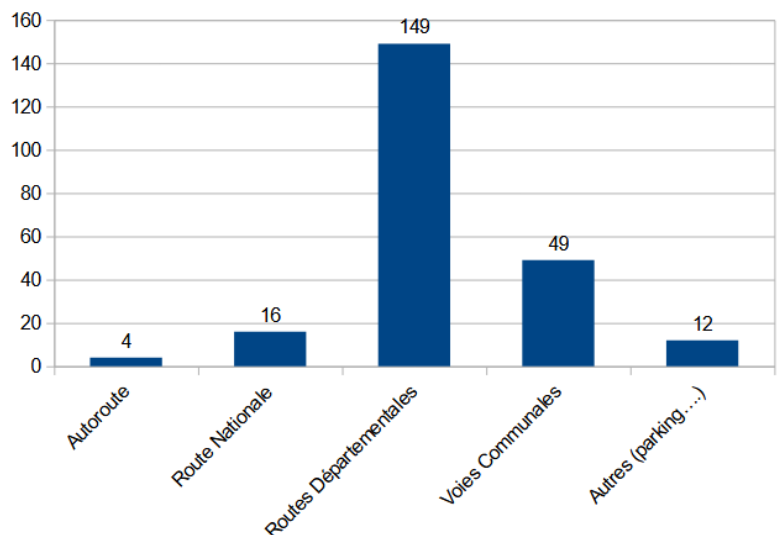


- **72%** des accidents se produisent hors intersection
- **39 %** des accidents (hors piétons) et **7 tués sur 11** sont sans collision avec un autre véhicule

- Selon leur positionnement en agglomération ou hors agglomération



- Selon le type de route

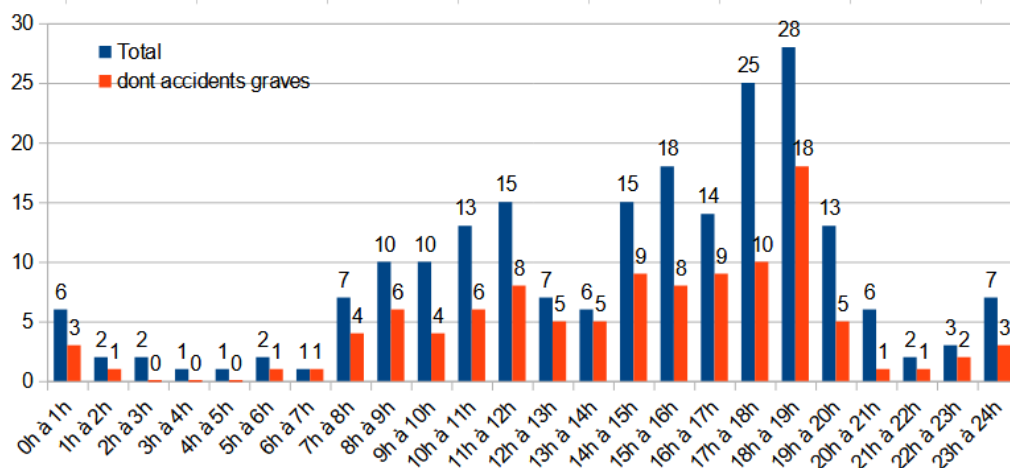


Répartition des accidents dans le temps

Selon l'heure

Définition :

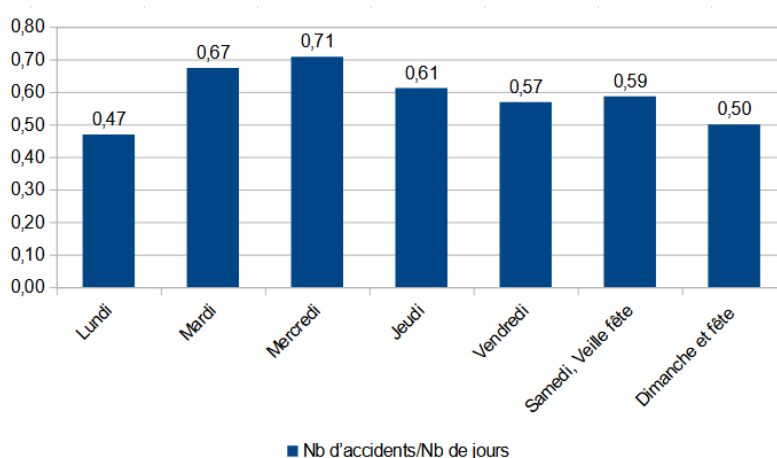
Accidents graves = accidents mortels + accidents avec blessés hospitalisés



Les accidents se répartissent tout au long de la journée avec un pic entre 17h et 19h. Il y a peu d'accidents la nuit.

Selon le jour

Les accidents ont été moins fréquents les lundis. Les mercredis et les mardis sont les plus accidentogènes.



Répartition des victimes par âge

Définitions :

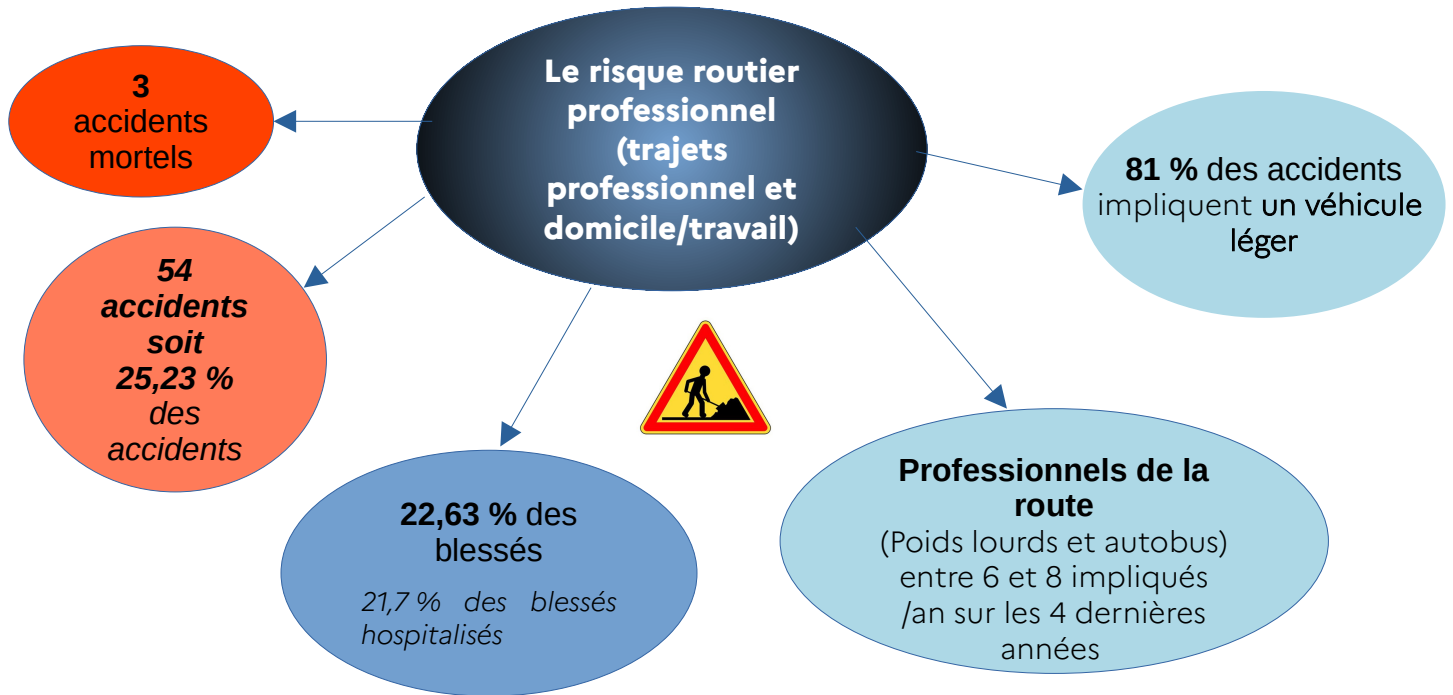
Victimes : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

Impliqués : victimes + indemnes

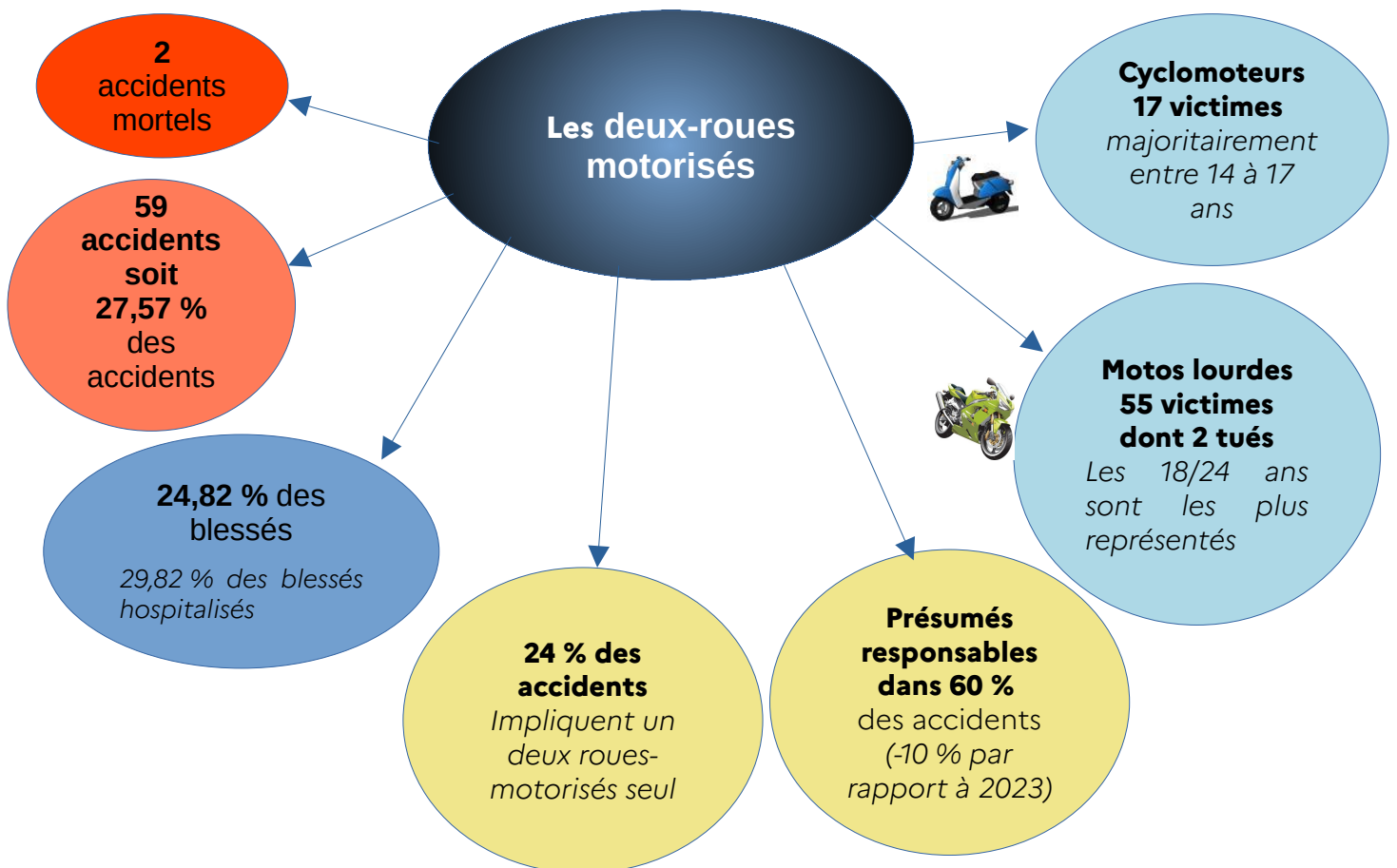
Tranches d'âges	Population (données INSEE 2019)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	41127	17,92 %	0	13	29	19	61	13,56 %
18 à 24 ans	15376	6,70%	1	15	34	21	71	15,78 %
25 à 44 ans	46175	20,11%	2	27	51	50	130	28,89 %
45 à 64 ans	65643	28,59 %	4	31	29	46	110	24,44 %
65 et +	61244	26,68%	4	28	17	29	78	17,33 %
Ensemble	229565	100 %	11	114	160	165	450	100,00 %

Les tranches d'âge 25/44 ans et 45/64 ans représentent 48,71 % de la population du département et sont impliquées dans 53,33 % des accidents. Les 18/24 ans représentent seulement 6,70 % de la population mais sont impliqués dans 15,78% des accidents. Globalement l'implication par tranche d'âge est assez stable par rapport à 2023 sauf pour les 0 à 24 ans qui augmentent de plus de 4 %. Les « indemnes » (165) représentent 36 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.

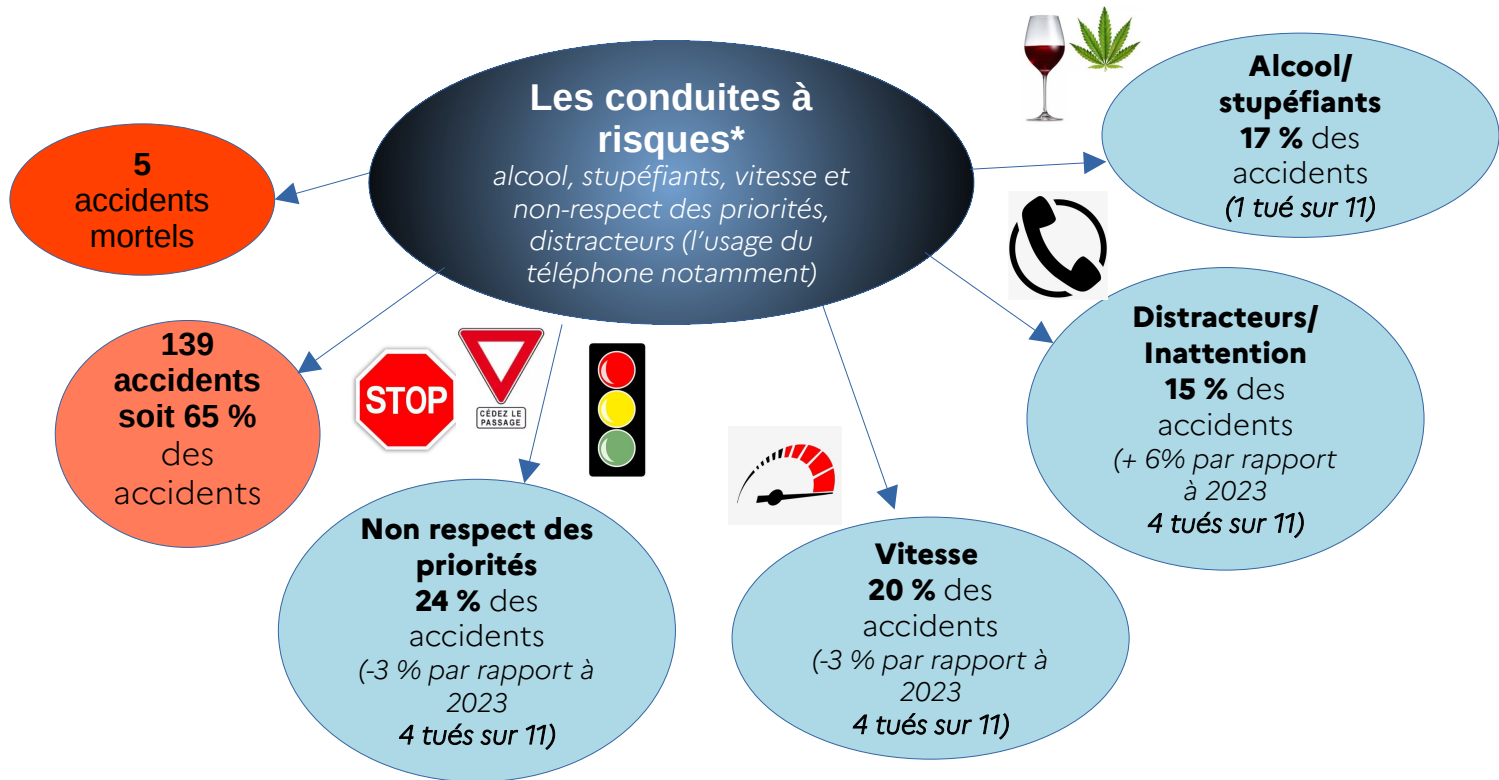
Accidentologie selon les enjeux du DGO (Document général d'orientations 2023-2027)



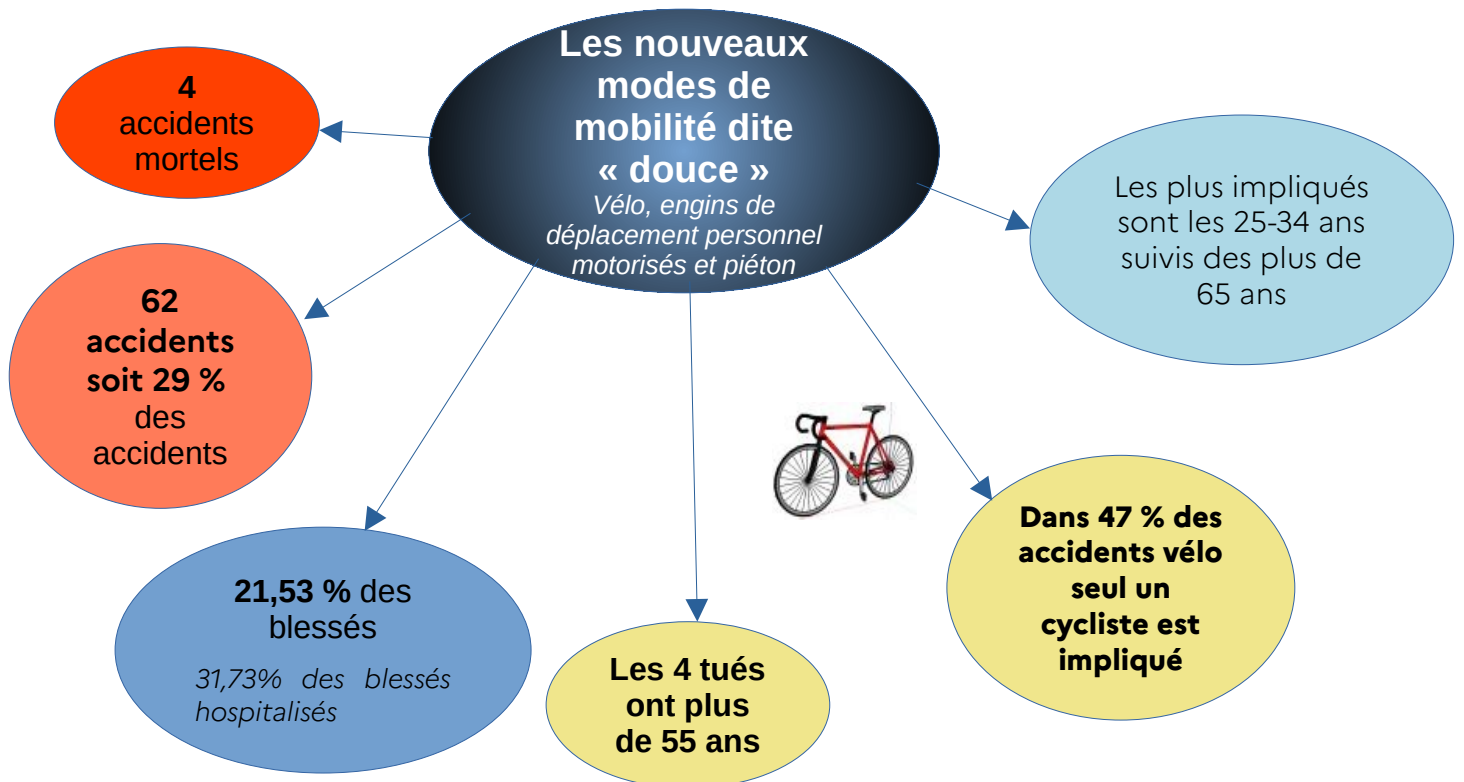
Il est à noter 13 blessés en tant qu'usagers vulnérables (2 piétons, 2 vélos, 8 deux roues - motorisés, 2 EDP-m ou sm)



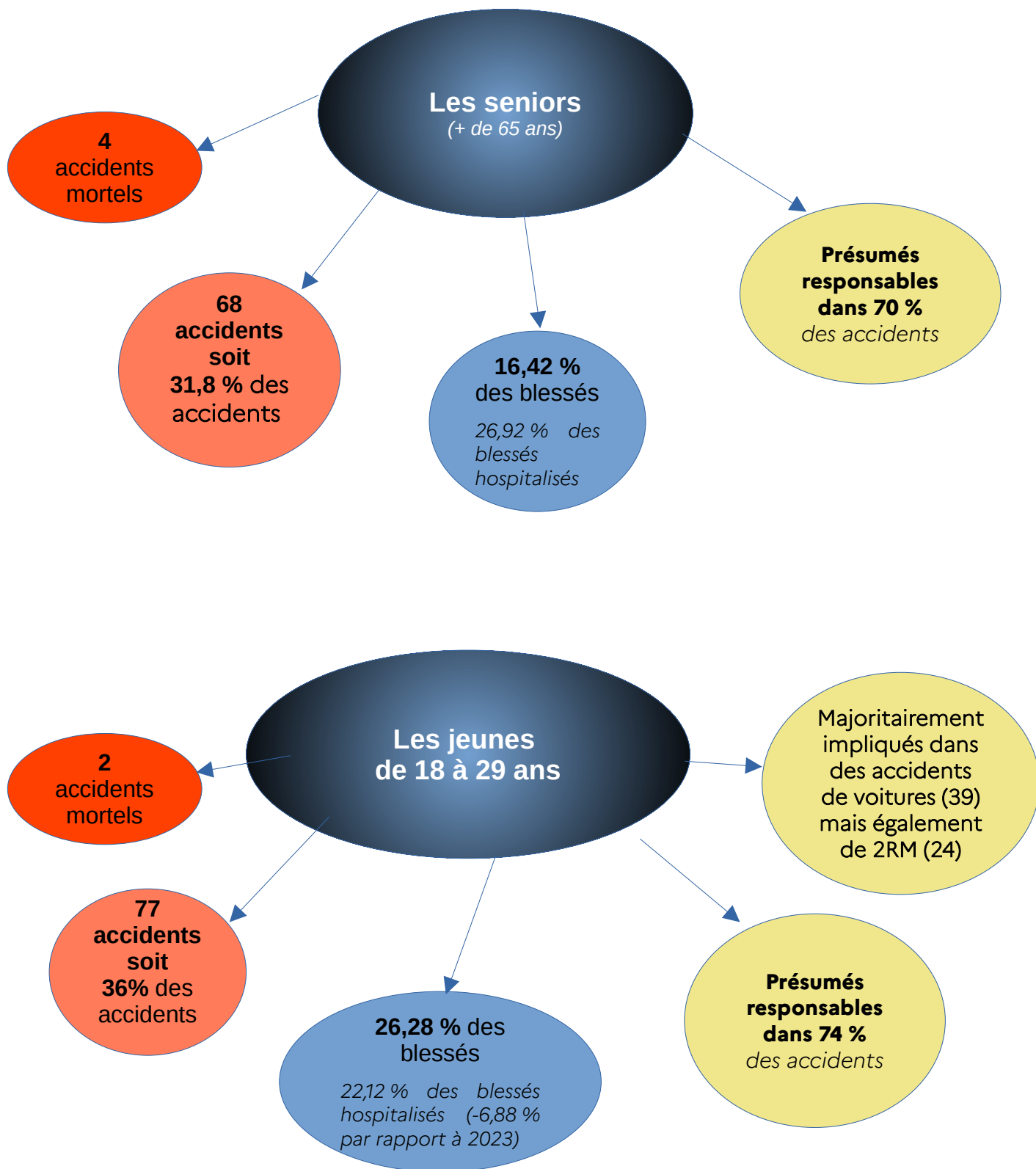
Accidentologie selon les enjeux du DGO (Document général d'orientations 2023-2027) - suite-

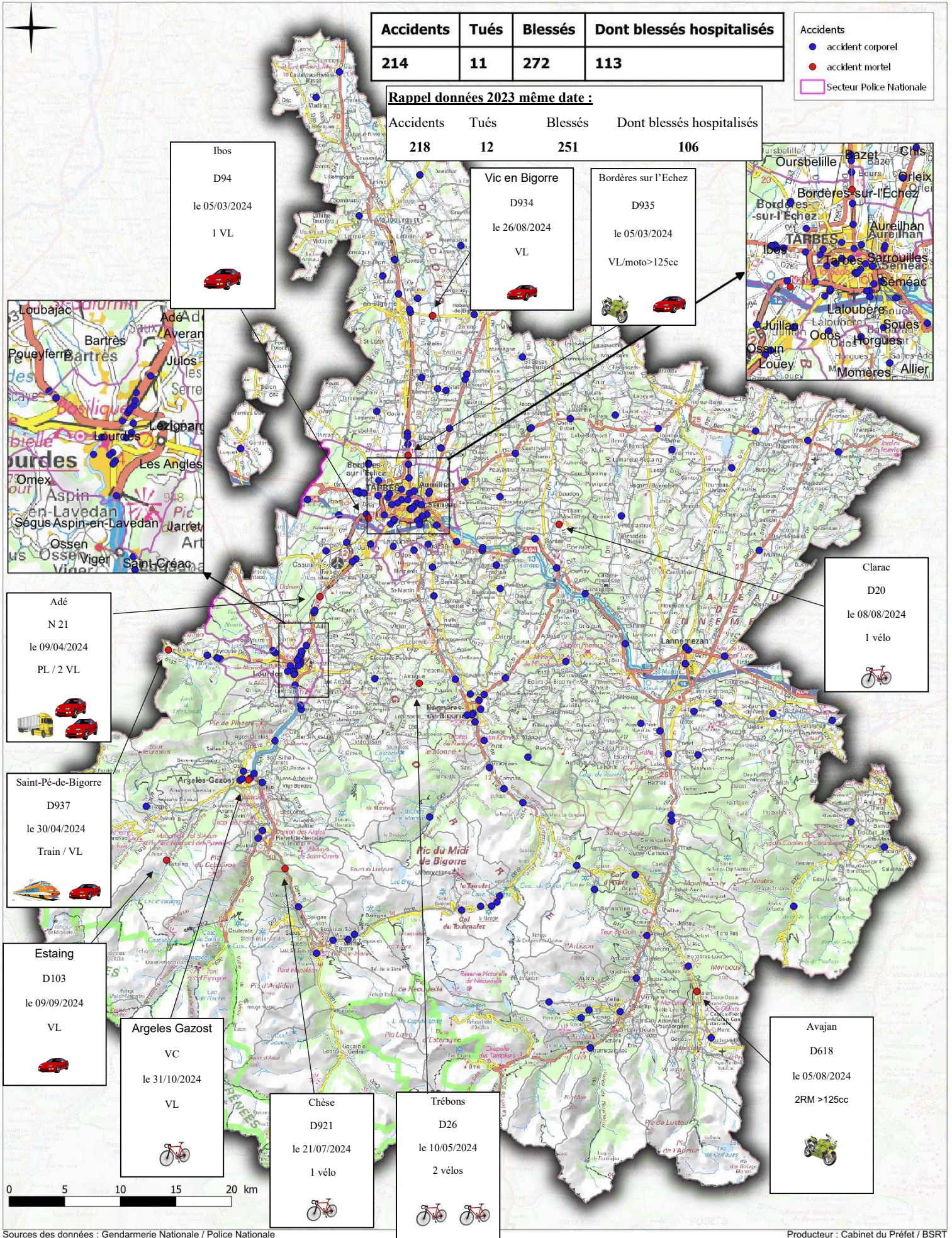


* les causes peuvent être cumulatives



Accidentologie selon les enjeux du DGO (Document général d'orientations 2023-2027) - suite-





Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur certaines orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière. Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation.

Les associations suivantes : prévention MAIF, prévention routière, la FPMC65, la compagnie POCPOC, vie libre, wimoov, infodroits, canopé et l'association d'aide et de soutien aux victimes sont les partenaires privilégiés de la coordination départementale.

En 2024, le PDASR a permis de financer les actions de sécurité routière des associations à hauteur de 48 000 euros répartis comme suit :

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Montant attribué pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	25,2 %	9	337	2,08 %
Les deux roues-motorisés	27,6 %	14	880	10,58 %
Les conduites à risque	65,0 %	16	3680	35,04 %
Les modes doux	29,0 %	63	4440	31,25 %
Les seniors	31,8 %	18	400	12,71 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	36,0 %	14	210	8,33 %
Total		134	9947	

INFORMATION

Retrouvez toutes les informations départementales de sécurité routière sur le site internet du bureau de la sécurité routière de la préfecture :

www.securiteroutiere65.fr

- les derniers chiffres de l'accidentalité dans le département,
- les actions de prévention organisées par les services de l'État ou par ses partenaires,
- les informations sur le permis de conduire,
- l'appel à projet annuel au titre du plan départemental de sécurité routière ainsi que tous le matériel mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires du département ou de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention.



Vous pouvez également trouver les grandes thématiques de la sécurité routière sur le site de la préfecture :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-routiere>

Directrice de publication :

Mme MIEGEVILLE, Directrice de cabinet - Préfecture des Hautes-Pyrénées

Rédacteur :

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière 65 – Préfecture - mars 2025